

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Plus que jamais la CGT est aux côtés des travailleurs et travailleuses des TPE, après cette année pas comme les autres

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura mis en avant les « premiers de corvée », dont un certain nombre d'entre vous, salariés des très petites entreprises. Depuis le mois de mars dernier, beaucoup d'entre vous ont sollicité la CGT sur vos droits sociaux, l'activité partielle, le droit de retrait, la santé au travail, la prévention, vos conditions de travail, votre emploi... La crise sociale qui s'est installée menace aujourd'hui un grand nombre d'emplois. Dans les TPE, ces questions risquent d'être une nouvelle fois invisibilisées, face aux situations des grands groupes. Bien que vous n'ayez pas de syndicat dans votre entreprise, la CGT est toujours là,

à vos côtés, pour vous écouter, vous conseiller, vous aider à vous organiser, revendiquer et pour construire avec vous le monde de demain. Notre responsabilité est grande aujourd'hui, pour mener ensemble la bataille face aux urgences sociales et climatiques. Les élections TPE auront cette année un retentissement particulier. Alors que vous avez rarement l'occasion de vous exprimer, ce scrutin sera l'occasion de renouveler votre confiance en la CGT et de nous donner de la voix pour porter ensemble un projet de progrès social et environnemental. Pour gagner de nouveaux droits, donnez-vous le droit de voter CGT !

Salariés du particulier employeur, assistantes maternelles, salariés travaillant dans les petits commerces, des associations, des entreprises de l'artisanat, des petites entreprises sous-traitantes, des hôtels-café-restaurants, des petites structures du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'enseignement, du sport ou de l'éducation populaire... Vous êtes 4,5 millions à travailler dans les « très petites entreprises » (TPE), employant moins de 11 salariés.

En tant que salariés d'une très petite entreprise, vous êtes appelés à choisir l'organisation syndicale qui vous représentera pendant les 4 prochaines années dans les négociations interprofessionnelles, de conventions collectives, ou dans les instances paritaires régionales... Vous aurez également l'occasion d'élire des femmes et des hommes qui vous représenteront en proximité dans des commissions paritaires régionales des 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer. Vos représentants siégeront dans ces lieux de dialogue social de votre territoire.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés des TPE, revendiquons ensemble :

- **le droit à une véritable démocratie** dans l'entreprise permettant aux salariés de participer à l'organisation du travail et de garantir les conditions de son exercice ;
- **l'obtention d'un Code du travail** du XXI^e siècle et de droits interprofessionnels de haut niveau, garantissant des « droits sociaux fondamentaux » pour toutes et tous les salariés ;
- **la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle »** afin qu'aucun salarié ne subisse plus de rupture dans ses droits sociaux ;
- **des politiques publiques pour l'emploi,**

la réindustrialisation et la relocalisation de filières d'activités, intégrant les TPE et permettant la reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises « donneuses d'ordres » envers les salariés des entreprises sous-traitantes ;

- **la reconnaissance du « développement humain durable »**, fondé notamment sur la revalorisation du travail, la préservation de l'environnement et l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète ;
- **la reconnaissance du travail** par le salaire et la prise en compte des qualifications ou des certifications dès l'entrée dans l'entreprise ainsi que de l'expérience acquise ;
- **une réforme juste des retraites**, sans

décote, afin de répondre aux besoins de la population et de prendre en compte de la pénibilité de certains emplois ;

- **l'égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- **une meilleure organisation du travail**, sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, et donc des services publics de qualité : crèches de proximité, transports en commun...
- **la mise en place de mesures** pour permettre aux salariés d'avoir un droit prioritaire de reprise de leur entreprise, sous forme de coopérative par exemple ;
- **un meilleur accès aux aides publiques** et aux crédits bancaires pour les TPE afin de mieux financer le travail et d'améliorer la vie des salariés.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Pourquoi dois-je voter aux élections TPE et voter CGT ?

Quand je me donne le droit de voter CGT aux élections TPE, je participe à déterminer la représentativité de la CGT en lui donnant le droit de négocier, de proposer pour améliorer mes conditions de travail, mon salaire, mes futurs droits à la retraite, mon temps de travail, mes droits à congés... au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives.

Je donne aussi du poids à la CGT pour me représenter dans les Conseils des Prud'hommes ou les commissions paritaires en région. Les mandatés CGT défendront mes droits et porteront les revendications construites par la CGT avec les salariés des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire.

Et l'encadrement, quelle place dans les TPE et dans cette élection ?

Avec plus de 80000 syndiqués dans l'encadrement, la CGT porte les aspirations spécifiques des cadres et professions intermédiaires dans les négociations et les défend dans les conseils de prud'hommes. Forfaits jours, exercice de la responsabilité professionnelle, management, reconnaissance de nos qualifications, télétravail et droit à la déconnexion... la CGT, via son Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens, offre un cadre spécifique pour permettre à l'encadrement de faire entendre ses aspirations. Organiser cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés permet à la CGT d'éviter les pièges de la division entre catégories et de faire converger les attentes et les intérêts de l'ensemble du salariat. La CGT vient par exemple de gagner un accord national interprofessionnel renforçant le statut cadre que les employeurs voulaient supprimer. Cet accord garantit des droits interprofessionnels, notamment l'accès à une prévoyance spécifique pour tous les cadres quelle que soit la taille de leur entreprise, ce qui empêche le *dumping*.

Ensemble, donnons-nous le droit, et relevons le défi d'une participation importante à cette élection TPE du 22 mars au 4 avril 2021.

Un syndicat, à quoi ça sert dans une TPE ?

En me syndiquant, je me donne le droit de ne plus être isolé, pour défendre mes intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels. Organisé dans un syndicat, je me donne le droit de me défendre, de construire les revendications avec d'autres salariés des TPE et des entreprises plus grandes.

Dans ces petites entreprises, la proximité des rapports avec l'employeur ne rend pas faciles les échanges et l'affirmation de mes besoins au sujet de mes conditions de travail, mon salaire ou la reconnaissance de diplôme à l'embauche. En me syndiquant, je me donne le droit de trouver un lieu de solidarité pour échanger, être informé sur ma situation professionnelle, sur le respect de l'application de mes droits. À la CGT, des structures de proximité sont présentes sur tout le territoire ; elles sont là pour nous donner le droit de nous organiser.

Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 22 mars au 4 avril 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.



Rendez-vous sur le site cgt-tpe.fr pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes...

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Île-de-France

EN ÎLE-DE-FRANCE, UN MILLION DE SALARIÉ-E-S DES TRÈS PETITES ENTREPRISES : PETITES ENTREPRISES OUI, MAIS PAS DE PETITS DROITS !

Avec la crise sanitaire, nous avons remarqué le rôle essentiel des salarié-e-s des TPE, bien souvent invisibles et dévalorisé-e-s par la société.

Ces salarié-e-s méritent une reconnaissance qui va au-delà des mots et se traduit par l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail. C'est important quand on sait qu'en Île-de-France, un-e salarié-e sur 5 travaille dans une très petite entreprise. Malgré la crise sanitaire, le gouvernement s'est surtout préoccupé de répondre aux exigences du grand patronat et il a fallu se mobiliser pour que la santé et la sécurité des salarié-e-s au travail soient une priorité. Pour aider et informer les salarié-e-s des très petites entreprises, nous avons mis à disposition un accueil téléphonique (**numéro vert appel gratuit**) pour informer, renseigner, sur les droits existants. Nous avons reçu des centaines d'appels concernant le chômage partiel, le paiement des salaires, les gardes d'enfant, la rupture des contrats de travail, l'emploi, les licenciements...

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire progresser les droits des salarié-e-s au sein des TPE. Il faut aussi donner un rôle plus efficace aux commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La prévention des risques professionnels pour l'amélioration de nos conditions de travail tient une place centrale dans l'activité de la CGT.

Elle est déterminante dans la façon dont nous vivons notre travail au quotidien. Vos représentant-e-s CGT de la région se font le relais de vos revendications auprès de la direction régionale du travail, de la caisse régionale d'Assurance-maladie et des services de santé au travail interentreprises pour que ces structures participent effectivement à la transformation de vos conditions de travail.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La CGT Île-de-France milite pour le droit à une formation professionnelle financée par la contribution des entreprises et sa reconnaissance pour tous les salarié-e-s.

Ce droit n'a pas cessé d'être attaqué par les différents gouvernements depuis 2014 et plus encore en 2018, notamment par une baisse drastique du financement obligatoire des entreprises. De plus, le droit en heures de formation a été transformé en euros de formation, réduisant mécaniquement le droit à la formation, et obligeant bien souvent les salarié-e-s à en financer une partie.

Ce droit est difficilement accessible pour les salarié-e-s des très petites entreprises, car soumis au bon vouloir des employeurs et à la pression économique qu'elles subissent.

Les représentant-e-s CGT dans toutes les commissions paritaires régionales ont une responsabilité importante pour que la formation professionnelle soit un vrai levier certifiant pour l'évolution de la carrière et de la qualification professionnelle et sa reconnaissance en terme salarial, et que ce droit essentiel de la vie professionnelle soit enfin prise en compte.

La CGT porte l'exigence de l'accompagnement et du conseil aux salarié-e-s des TPE pour leurs besoins de formation et pour le droit gratuit en conseil en évolution professionnelle.

LA CPRI ÎLE-DE-FRANCE.

Grâce à son bon score aux élections TPE, la CGT s'est vu proposé la présidence de la CPRI et est parvenue à obtenir un règlement intérieur équilibré. À la présidence, la CGT s'est également pleinement engagée dans un projet de communication visant à ce que les salarié-e-s des TPE puissent faire intervenir les représentant-e-s CGT dans leurs entreprises avant que ne survienne une procédure de licenciement. La loi prévoit en effet que les salarié-e-s TPE de la région puissent saisir la CPRI pour intervenir dans la résolution d'un conflit individuel ou collectif du travail. Il était donc nécessaire de créer un moyen pour être contacté. Nous avons abouti à un matériel qui n'est pas satisfaisant sur la forme mais qui permet au moins à donner de l'utilité à la CPRI.

Dans nos unions locales, nous pouvons saisir la CPRI depuis son site pour qu'elle intervienne aux côtés des salariés sous sept jours. Les mandaté-e-s CGT sont nécessairement informé-e-s de la saisine par un-e salarié-e.

Le site internet a été mis en ligne en février 2020 son adresse est la suivante : www.cpri-idf.org.

Les candidat-e-s CGT en IdF



BARBIER GUILLARD

Julie

Secrétaire
juridique



BERNARD

Sylvain

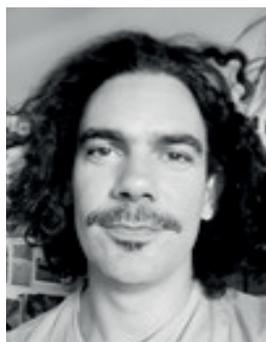
Technicien



CHAILLOU

Cécile

Pharmacienne
adjoite



GARNIER

Léo

Régisseur général



FERHI

Dalila

Assistante
maternelle



PENNETIER

Wilfried

Chef de mission



GOMAR

Marion

Artiste lyrique



RAPIN

Sylvain

Luthier



GUEDIRI

Evelyne

Aide comptable



ZAIGOUCHE

Abderrafik

Responsable
prévention
santé travail